



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h02.

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLILOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;
JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; OUDET Alain suppléant de M. CRETIN
Emmanuel ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; DUSSAUCY Nadine ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; VIÉNET Romain suppléant
de M. Christian MAGNIN-FEYSOT ;
C.C.L.L : BERION Dominique suppléant de M. Alain MONNIER ; COULET Gérard ; CRETIN
Emmanuel ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandants : Nadine DUSSAUCY ; Christian MAGNIN-FEYSOT ; Alain MONNIER ; Angèle
PRILLARD

Mandataires : Jean-Marc BOUSSET ; Yannick POUJET ; Jean-Claude STADELMANN ; Alain
OUDET suppléant de M. Emmanuel CRETIN

**Objet : 6A. Marché de maintenance des motoréducteurs
2022/03_19-19**

CENTRE DE TRI

MARCHÉ DE MAINTENANCE DES MOTORÉDUCTEURS

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président

Le centre de tri du SYBERT est équipé d'environ 80 motoréducteurs, pour faire fonctionner en particulier les convoyeurs, qui transportent les déchets.

Ces motoréducteurs nécessitent une maintenance et des réparations.

Le marché actuel de fourniture et maintenance des motoréducteurs arrive à échéance le 8 juillet 2022. Il convient de le renouveler.

Ce marché prendra la forme d'un marché de fourniture et de service, sans allotissement. La consultation sera lancée selon la procédure des appels d'offres ouverts. Il s'agira d'un marché à bon de commande et de marchés subséquents.

Le montant maximum annuel est de 80 000 € HT, dont 50 000 € au titre de la partie à bon de commandes et 30 000 € au titre des marchés subséquents, sur une durée de 4 ans (2 ans renouvelables 2 fois un an), soit 320 000 € HT sur la durée toutes période de reconduction.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

